



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# **Procès-verbal des décisions**

du Synode des Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

**des 6 et 7 décembre 2016**  
Hôtel-du-Gouvernement, Berne

r

**DECISIONS:****Point 1: Accueil par le président du Synode****Point 2: Elections complémentaires au Synode; validation et assermentation**

Décision:

Le Synode constate de manière définitive et contraignante la conformité des résultats des élections complémentaires sur la base de ce rapport.

Ont été assermentés comme députées et députés au Synode:  
Ruth Wüthrich-Aebi, Soleure, Irmela Moser, Täuffelen, Peter Mauron, Riedwil, Stephan Baumann, Berne, Paul Neuhaus, Teuffenthal, Jacqueline Forster Madjar, Wengen

**Point 3: Election de la présidence****Point 3.1: Election d'une présidente ou d'un président du Synode pour les années 2016 – 2018; élection**

Election:

Hansruedi Schmutz, Lyss (Fraction du Centre) a été élu Président du Synode pour les années 2016-2018.

**Point 3.2: Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président du Synode pour les années 2016 – 2018; élection**

Election:

Jean-Marc Schmid, Court (Fraction jurassienne) a été élu vice-président pour les années 2016-2018.

**Point 4: Election d'une/d'un secrétaire francophone au Synode; élection complémentaire pour la succession de Jean-Marc Schmid (Fraction jurassienne) élu vice-président; élection**

Election:

Monika Kornmayer, Saignelégier (Fraction jurassienne) a été élue secrétaire francophone.

**Point 5: Procès-verbal du Synode d'été du 24 mai 2016; adoption**

Décision:

Le procès-verbal du Synode d'été du 24 mai 2016 a été adopté avec une modification.

**Point 6: Rapport de la commission de gestion (CEG) au Synode d'hiver 2016; information**

Décision:

Le Synode a pris connaissance du rapport de la commission de gestion (CEG).

**Point 7: Projet de loi sur les Eglises nationales; droit de proposition et de préavis du Synode; information et décision**

Décision:

1. Le Synode prend connaissance du projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales.

2. En exerçant son droit de préavis et de proposition, il prend position sur le projet de loi sur les Eglises nationales.
3. La prise de position du Synode à l'attention de l'Etat de Berne est formulée sous la forme de différents points intégrant les résultats des délibérations synodales. Elle est signée par le bureau du Synode au nom de ce dernier.

**Point 8: Information sur la mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales; information**

Décision:

Le Synode prend connaissance des informations sur la mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales.

**Point 9: Projet de la FEPS d'une nouvelle constitution de l'Eglise au niveau national; prise de position du Synode; information et décision**

Décision:

1. Le Synode prend connaissance du projet de refonte de la constitution nationale soumis par la FEPS.
2. La prise de position à l'attention de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse consiste en une série de principes reposant sur les délibérations du Synode. Elle est signée par le bureau du Synode, au nom de ce dernier.

**Point 10: Plan financier 2017 – 2021; débat et prise de connaissance**

Décision:

Le Synode prend connaissance du plan financier 2017 – 2021.

**Point 11:** **Aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux du canton de Berne; décision**

Décision:

1. Le Synode approuve l'aumônerie œcuménique pour les requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux de canton de Berne.
2. Le Synode se prononce en faveur d'un crédit annuel récurrent de CHF 180'000.00 pour les années 2017 – 2020 (montant brut sous la fonction 596).
3. Le crédit augmentera le cas échéant dans le cadre de l'évolution réglementaire des coûts du personnel inclus dans ce crédit (la progression dans les échelons salariaux, la compensation du renchérissement et les coûts des assurances du personnel sont des dépenses liées).
4. Les partenaires de la Conférence interconfessionnelle (IKKCIC) sont à associer aux coûts conformément à la clé de répartition de la CIC, et la contribution prévue de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse doit être demandée.

**Point 12:** **Office de consultation juridique pour personnes en détresse (RBS); crédit récurrent 2017 – 2019; décision**

Décision:

Le Synode prolonge son soutien au «Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse droit social» sous la forme d'un crédit récurrent de CHF 80'000.00 par an pour la période 2017 – 2020 (compte-N°. 299.331.04).

**Point 13: Affectation et alimentation du « Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale » pour la période 2017 – 2020; décision**

Décision:

1. Le Synode décide l'extension de l'affectation de l'actuel «Fonds Bilan énergétique» à un «Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale».
2. Il décide d'accorder un crédit annuel de CHF 15'000.00 pour alimenter le Fonds pendant la période 2017-2020. (compte n° 499.331.01).

**Point 14: Alimentation du «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiaux» pour les années 2017 – 2020; décision**

Décision:

Le Synode décide d'allouer un crédit annuel de CHF 75'000.00 pour alimenter le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiaux » pendant la période 2017-2020 (compte n° 499.370.01).

**Point 15: EAPPI HEKS, Peace Watch Palestine et Israël; poursuite du soutien pour la période 2017 – 2020; décision**

Décision:

Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure soutient le programme EAPPI du Conseil Œcuménique des Eglises à hauteur de CHF 25'000.00 par an pour la période 2017-2020. Ce financement est destiné au projet coordonné par l'EPER en vue de la participation de volontaires suisses au programme.

**Point 16: Nouveaux petits crédits récurrents; décision**

Décision:

Le Synode approuve pour l'année 2017 (et les suivantes) des nouveaux petits crédits récurrents d'un montant annuel total de CHF 34'500.00.

**Point 17: Budget 2017; décision**

Décision:

Le Synode décide,

1. d'appliquer un taux de redevance de 26,8 pour mille de l'impôt simple aux paroisses bernoises,
  2. d'appliquer un taux de redevance de 11,65 pour mille des impôts encaissés par le canton aux paroisses soleuroises,
  3. de fixer la contribution de l'Eglise du Jura à CHF 78'300.00 ,
  4. d'octroyer un rabais de 1,0% sur les redevances conformément aux décisions 1 à 3, au sens d'un remboursement partiel des excédents de recettes 2015,
  5. d'approuver le budget 2017 de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura présentant
- |                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| des recettes de              | CHF 27'493'870.00        |
| des charges de               | <u>CHF 27'929'060.00</u> |
| et un excédent de charges de | CHF 435'190.00.          |

**Point 18: Motion**

Aucune motion n'a été déposée.

**Point 19: Postulats**

Aucun postulat n'a été déposé.

**Point 20: Motions urgentes év.**

Aucune motion urgente n'a été déposée.

**Point 21: Postulats urgents év.**

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

**Point 22: Interpellations**

Aucune interpellation n'a été déposée.

**Point 23: Heure des questions**

Décision:

Le Synode prend connaissance des explications du Conseil synodal concernant les questions déposées.

**Point 24: Résolutions, pétitions év.**

Aucune résolution ni pétition n'ont été déposées.